

N° DEC.22.127



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.127 - Contrat de cession avec la société W SPECTACLE pour le concert d'Ayo.

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société W SPECTACLE, sise 61 rue de Turenne à Paris (75003), représentée par Monsieur Simon Nodet, en sa qualité de Directeur Artistique et commercial,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société W SPECTACLE pour une représentation du concert « Royal » d'Ayo en duo avec Gaël Rakotondrabé le mercredi 23 novembre 2022 à 20H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la société W SPECTACLE, dont le SIRET est 528 509 896 00023,

PRECISE que la dépense d'un montant de 12 500 € HT, soit 13 187,50 € TTC est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 28 octobre 2022.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 15/11/2022